

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAC 852 Subvention (10.500 euros) à l'association MUSETHIC.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association MUSETHIC ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.500 euros est attribuée à l'association MUSETHIC, 7 Allée du Souvenir 06100 Nice, pour l'organisation de la onzième édition du Festival de Ménilmontant en 2017. SIMPA 186857 – 2017_04888.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO